



Saisie pension alimentaire

Par **rondlav**, le **08/06/2012** à **11:26**

Bonjour,
mon mari à un 1er enfant d'une 1ere compagne il y a une saisie, pour la pension alimentaire, sur salaire pour ne montant de 195€ .

Il à également 2 autres enfants d'une 2eme compagne qui lance par le biés de la CAF une saisie d' un montant de 376€ (recouvrement pension)

Nous somme marié et nous avons 2 enfants et attendons un 3eme.
Ces saisies sur le salaire sont elle normales ? peut on cumuler les saisies? Mon mari ne gagne que 1400€ net et moi 700€ net nous avons un loyer de 900€ comment faire?

Merci de votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **08/06/2012** à **12:39**

Bonjour, peu importe vos charges et revenus, les pensions alimentaires doivent etre payées comme stipulées dans le dernier jugement sinon les créanciers peuvent saisir. Si vos charges ou revenus ont changés, il faut saisir le JAF pour demander un ajustement, cordialement